

Intéressé(e) ?

Pour être agréée comme entreprise d'accueil,
contactez Horeca Formation

BRUXELLES

Horeca Formation Bruxelles
Boulevard Ansapch,111
1000 Bruxelles
02 550 00 10
02 512 66 34
formationbruxelles@horeca.be

WALLONIE

Horeca Formation Wallonie
Avenue Gouverneur Bovesse, 35 Bte 2
5100 JAMBES
081 72 18 84
081 72 18 85
formationwallonie@horeca.be

Pour trouver une école :

Contactez le Centre d'éducation et de formation en alternance de votre région

**www.enseignement.be ou
www.sysfal.be**



Horeca Formation

Horeca Formation ou le centre de formation et de Perfectionnement Horeca est une initiative des partenaires sociaux du secteur Horeca (Commission Paritaire 302).

L'asbl a pour mission d'initier, d'organiser et de soutenir des formations pour ceux qui travaillent ou travailleront dans le secteur Horeca.



Combiner le travail et l'école
Découvrir, s'investir, grandir

horeca

Le Contrat d'Apprentissage Industriel

Le Contrat d'Apprentissage Industriel - CAI

Le contrat d'apprentissage (CAI) permet à des jeunes inscrits dans un parcours de formation de se former tout en travaillant.

Il s'agit d'un contrat conclu entre deux parties pour une durée déterminée (signature des parents pour les mineurs). Il spécifie un métier pour lequel l'apprenti âgé de 15 à 21 ans suit une formation. L'apprenti acquiert une expérience professionnelle 3 jours par semaine dans une entreprise où il reçoit une formation pratique et fréquente l'école pendant 2 jours dans un Centre d'Éducation et de Formation en Alternance (CEFA) où il suit une formation théorique et spécialisée pour le métier choisi. L'apprenti reçoit dans ce cadre une allocation indemnité d'apprentissage.

Pour l'employeur, le CAI est un statut très avantageux grâce à la réduction de cotisations ONSS et à une prime accordée par le secteur.



Tu as entre 15 et 21 ans et tu veux apprendre en travaillant

un métier dans L'HORECA

Se former à un métier de l'Horeca, c'est prendre son avenir en main.

Les entreprises du secteur sont constamment à la recherche de personnel formé.

Le Contrat d'Apprentissage Industriel permet de se former à différents métiers comme par exemple:

- Collaborateur cuisine
- Commis de salle
- Aide-cuisinier
- Cuisinier
- Serveur
- Collaborateur service en chambre
-

Apprendre en travaillant

Tu es encore soumis à l'obligation scolaire mais tu aimerais travailler ? C'est possible.

Un Contrat d'Apprentissage Industriel permet : de combiner un enseignement à temps partiel avec une expérience professionnelle dynamique et en phase avec les demandes des entreprises.

Indemnité de stage

Tu perçois une indemnité de stage allant de 462 à 721,80 euros par mois en fonction de ton âge.

Certificat

La réussite de l'épreuve de fin de CAI aboutit à l'obtention d'un certificat et cela en plus des diplômes scolaires traditionnels. Un corde de plus à ton arc !

Vous êtes employeur dans l'Horeca

Vous pouvez aider un ou plusieurs jeunes à apprendre un métier

Dans le cadre du CAI (contrat d'apprentissage industriel), vous pouvez donner la chance à des jeunes d'apprendre un métier au sein de votre entreprise ; pendant 1 à 4 ans, ils sont formés 2 jours alternativement à l'école et 3 jours dans votre entreprise. À l'issue de la formation, vous disposez d'un travailleur formé sur mesure. Le jeune est alors qualifié et prêt à entrer dans la vie professionnelle !

Primes de formation

Si vous accueillez un jeune dans le cadre d'un Contrat d'Apprentissage Industriel, le secteur prévoit une prime qui veut récompenser l'effort fourni par votre entreprise pour former les futurs travailleurs du secteur.

Cette prime est payée trimestriellement et varie de 160 à 280 euros par mois.

Comment procéder ?

Pour accueillir un jeune en formation, votre entreprise doit être agréée. Vous retrouverez tous les documents nécessaires sur :

www.horecaformation.be

Vous pouvez également prendre contact directement avec le Centre de Formation et d'Éducation en Alternance de votre région:

www.sysfal.be